

Rapport public

Date d'émission du rapport : le 15 avril 2026**Numéro d'inspection** : 2026-1197-0001**Type d'inspection** :Plainte
Incident critique**Titulaire de permis** : Jarlette Ltd.**Foyer de soins de longue durée et ville** : Temiskaming Lodge, Temiskaming
Shores

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 13 au 15 avril 2026.

L'inspection concernait :

- Un signalement relatif à de la négligence envers une personne résidente.
- Une plainte relative à la négligence envers une personne résidente.

Le **protocole d'inspection** suivant a été utilisé pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Documentation

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 6 (g) 1. de la LRSLD (2021)

Programme de soins

Paragraphe 6 (g) Le titulaire de permis veille à ce que les éléments suivants soient documentés :

1. La prestation des soins prévus dans le programme de soins.

a) Les soins de toilette prodigués à une personne résidente n'étaient pas consignés

dans le dossier médical électronique (DME) de la personne résidente.

Sources : dossiers médicaux électroniques (DME) de la personne résidente et entretiens avec les membres du personnel.

b) Les soins de pansement et d'hygiène personnelle prodigués à une personne résidente n'étaient pas consignés dans le dossier médical électronique de la personne résidente.

Sources : dossiers médicaux électroniques et entretiens avec les membres du personnel.

c) Les repas, l'hydratation et les collations offerts ou fournis à une personne résidente n'ont pas été consignés dans le dossier médical électronique de la personne résidente.

Sources : dossiers médicaux électroniques et entretiens avec les membres du personnel.

